

# Conditions Générales d'Hébergement (CGH)

Ces conditions générales portent sur la prestation de services d'hébergement de Nimag Networks Sàrl (ci-après Nimag Networks) dans le domaine de l'hébergement de sites Internet. La souscription du bon de commande (écrite ou électronique) emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales, qui s'appliquent quelles que soient les options, le plan souscrit et les modalités d'ouverture de l'hébergement.

## ARTICLE 1 - OBJET

1.1 - Nimag Networks fournit un service d'hébergement de sites web.

1.2 - Le présent contrat a pour objet de permettre au client la mise en ligne sur Internet, et sous sa seule responsabilité, d'un site Internet lui appartenant.

1.3 - Nimag Networks peut adapter ses prestations, ses prix ou ses conditions générales d'hébergement en tout temps dès lors que le client en est informé par lettre, e-mail ou par un autre moyen adéquat. Les clients approuvent la version, valable à un moment donné, par l'utilisation de la prestation de service d'hébergement.

1.3 bis - En cas de refus de cette modification, le client devra, par lettre solliciter la résiliation du présent contrat.

## ARTICLE 2 - ACCÈS AU SERVEUR

2.1 - Nimag Networks s'engage à tout mettre en oeuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services qu'elle propose, souscrit à ce titre une obligation de moyens et ne répond que de son dol ou de sa faute lourde.

2.2 - Nimag Networks se réserve cependant la faculté de suspendre exceptionnellement et brièvement l'accessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

2.2 bis - Dans la mesure du possible, Nimag Networks informe le client à temps en ce qui concerne les interruptions d'exploitation, les dérangements en vue d'éventuelles interventions de maintenance ou l'introduction de nouvelles technologies etc. qui sont nécessaires. Nimag Networks s'efforce d'abréger les interruptions et de les placer pendant les périodes d'utilisation réduite.

## ARTICLE 3 - ASSISTANCE

3.1- Nimag Networks met à la disposition du client une assistance technique par e-mail, fax, téléphone.

## ARTICLE 4 - PRIX DES SERVICES, FACTURATION, RÈGLEMENTS

4.1 - Les prix des abonnements et des prestations proposés sont ceux mentionnés dans le bon de commande ; ils sont payables en francs Suisse, d'avance et à la réception de la facture, pour une période trimestrielle ou annuelle selon l'option retenue par le client dans le bon de commande.

4.1. bis - Nos factures pour paiement par bulletin de versement sont payables dans les 30 jours net. À défaut de paiement dans les 30 jours suivants la date d'émission de la facture et/ou la date de renouvellement de votre contrat, nous nous réservons le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis et de désactiver votre site sur nos serveurs, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelle qu'indemnité que ce soit.

4.2 - Les prix des hébergement payés d'avance sont garantis pour la période concernée.

4.3 - Nimag Networks se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

## ARTICLE 5 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE NIMAG NETWORKS

5.1 - Nimag Networks ne saurait être tenue responsable de l'inadéquation des services qu'elle fournit aux objectifs particuliers que le client peut envisager ou poursuivre, dès lors qu'avant toute décision celui-ci a accès non seulement aux informations mises en ligne, mais également au service technique par e-mail, fax et téléphone de Nimag Networks.

5.2 - En aucun cas Nimag Networks ne saurait voir sa responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- a. d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le ou les sites du client.
- b. de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le ou les sites du client sans accord exprès de leur auteur.
- c. de la suspension et/ou de la résiliation des comptes, notamment à la suite du non règlement des sommes dues en exécution du présent contrat, et plus généralement du fait de l'inexécution de l'une quelconque des obligations du client telles que fixées par les présentes.

5.2 bis - Le client devra garantir Nimag Networks de toute condamnation éventuelle à ce titre.

5.3 - En outre, du fait des caractéristiques et limites d'Internet, que le client déclare parfaitement connaître. Nimag Networks ne saurait voir sa responsabilité engagée pour, notamment :

- a. les difficultés d'accès au site hébergé du fait de la saturation des réseaux à certaines périodes.
- b. la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- c. les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par Nimag Networks.
- d. l'inaccessibilité aux serveurs pour d'éventuelles interventions de maintenance ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.
- e. La publication de données par inadvertance ainsi que leur détérioration ou de leur effacement.

## ARTICLE 5bis - LIMITATIONS

### 5bis.1 - Utilisations abusives de nos serveurs.

- a. La pornographie, la nudité, et tout commerce ou présentation relatifs au sexe est interdit sur nos serveurs. Cela inclut des liens vers d'autres sites relevant des mêmes matières. Tout site ayant pour objet la promotion de toute activité illégale de quelque nature qu'elle soit ou tout site contenant du matériel susceptible d'endommager nos serveurs ou tout autre machine sur le réseau Internet est strictement prohibé. Les liens vers de tels sites sont également interdits.

De plus toute opération dite de "Bulk e-mail" c'est-à-dire d'envoi massif d'e-mails transitant par nos serveurs est également interdite.

Nous nous réservons le droit de juger du caractère interdit des données stockées sur nos serveurs.

En cas de doutes, veuillez nous consulter.

- b. Nos serveurs ne peuvent en aucun cas être l'adresse source, intermédiaire ou de destination de toute opération dite de "spam" ou "spamming", c'est-à-dire d'envoi d'e-mails non-sollicités, de campagnes d'e-mails de dénigration, ou encore de "mail bomb" c'est-à-dire d'e-mails destinés à troubler la marche normale d'un serveur ou d'un site. Votre domaine ne peut en aucun cas être référencé comme l'origine, l'intermédiaire, ou la destination finale des e-mails mentionnés ci-dessus. Toute opération indirecte menée à partir d'autres serveurs avec d'autres adresses e-mail mais qui en définitive servent à rabattre des prospects ou visiteurs vers un site hébergé sur nos serveurs est interdite. Nous considérons comme opération dite de "spam", tout envoi d'e-mails non sollicités vers une adresse e-mail ou vers les groupes de discussion appelés génériquement "newsgroups". Si il s'avère que vous avez participé à des activités de spam en relation directe ou indirecte avec un site hébergé sur nos serveurs, nous nous réservons le droit de désactiver immédiatement, et sans préavis votre compte, sans vous rembourser le prix de l'abonnement en cours. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès à nos services aux "spammers", c'est-à-dire aux personnes connues sur le réseau Internet comme étant coutumières de ce type d'opération. Nous nous réservons le droit d'être les seuls et uniques juges pour juger du caractère abusif de toute opération directe ou indirecte d'e-mail mentionnée ci-dessus.

#### 5bis.2 - Limitations techniques

##### a. Trafic sur nos serveurs

Certaines configurations de sites et certains types de procédés entraîne une utilisation excessive de nos serveurs et une saturation de la bande passante nous reliant au réseau Internet, Nimag Networks se réserve le droit de limiter le trafic accepté sur ces types de site.

##### b. Script CGI

Le client est libre d'utiliser les scripts CGI qu'il désire. Néanmoins nous nous réservons le droit de désactiver tout script CGI qui pourrait affecter les opérations normales de nos serveurs.

##### c. Autres

Nimag Networks se réserve le droit de refuser ou de suspendre tout abonnement relatif à tout site utilisant un procédé technique entraînant une utilisation excessive de nos serveurs et de la bande passante nous reliant au réseau Internet.

#### ARTICLE 6 - CAS DE FORCE MAJEURE

6.1 - Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence.

6.2 - Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à 30 jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre notifiant cette décision.

#### ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT

7.1 - Le contrat est réputé conclu à la date de réception par Nimag Networks d'une part du bon de commande par e-mail dûment rempli et signé par le client, d'autre part du premier paiement.

7.2 - En l'absence du premier paiement, le contrat ne pourra être réputé conclu.

#### ARTICLE 8 - DURÉE, RENOUVELLEMENT ET DÉNONCIATION DU CONTRAT

8.1 - Le contrat est conclu pour une durée trimestrielle ou annuelle, selon le type d'hébergement, qui commence à courir à compter de la date de sa conclusion telle que fixée à l'article 7.

8.2 - Le contrat est renouvelé par tacite reconduction, pour une durée identique à celle fixée lors de sa conclusion, selon les tarifs et conditions de Nimag Networks à la date de son renouvellement, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et délais ci-après.

8.3 - Toute dénonciation devra être faite par lettre au plus tard 15 jours avant la date de renouvellement du contrat. Toute dénonciation intervenant moins de 15 jours avant cette date entraînera l'exigibilité d'une pénalité fixée forfaitairement à trois mois d'hébergement.

#### ARTICLE 9 - SUSPENSION

En cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations, Nimag Networks se réserve le droit de suspendre, sans préavis, l'ensemble des services fournis, sans que cette suspension puisse ouvrir droit à quelle qu'indemnité que ce soit.

#### ARTICLE 10 - RÉSILIATION

10.1 - En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties, de l'une des obligations stipulées par le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse adressée à la partie défaillante par lettre.

10.2 - En cas de résiliation à l'initiative du client pour l'un des cas envisagés à l'alinéa précédent, celui-ci ne pourra qu'obtenir remboursement des sommes payées d'avance pour la période postérieure à l'inexécution non intentionnelle reprochée, à l'exclusion de toute autre indemnité.

#### ARTICLE 11 - EXÉCUTION DU CONTRAT

Le fait pour une partie de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations du présent contrat, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement cette même stipulation.

#### ARTICLE 12 - OBLIGATION D'INFORMATION

Le client s'engage à informer, par écrit, Nimag Networks de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, etc.).

#### ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est régi par la loi Suisse.

Le for juridique est Lausanne